



Fournitures scolaires

Année scolaire 2026-2027 - 7H1

Chers parents,

Selon le règlement de l'État du Valais du 22.03.2019, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand sont pris en charge par l'État et par la commune. Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.

Voici la liste du matériel à fournir par les parents et à amener le 1er jour d'école :



Le carnet scolaire signé (2 pages)

Un sac d'école

Une trousse vide

Un tablier ACM (en tissu bien fermé)

Une paire de pantoufles conventionnelles

Un sac de gym contenant des baskets d'intérieur et un habit de sport

4 paquets de mouchoirs

REMARQUES :

Nous vous remercions d'inscrire le prénom de votre enfant sur tous les objets personnels.

Au plaisir de rencontrer votre enfant

Gladys Mathieu & Maëlle Leyvraz

Pour toutes demandes de clarification : gladys.mathieu@edu.vs.ch